



Le 1^{er} juin 2015

Monsieur Jean-Michel Minovez
Président de l'Université de Toulouse 2

Monsieur le Président,

Exerçant des responsabilités dans le domaine des études de genre à l'Université Paris-8 où nous enseignons, nous nous permettons d'intervenir à propos d'une procédure de recrutement en cours dans votre université. En effet, la composition du comité de sélection pour le poste de MCF n°4255 (fléché « Inégalités, discriminations, genre ») a provoqué une controverse qui retentit sur les études de genre dans leur ensemble.

Son président, Daniel Welzer-Lang, est depuis plus de dix ans en conflit ouvert avec une part importante des études féministes, en particulier depuis sa plainte pour diffamation contre l'ANEF (Association nationale des études féministes) et l'AVFT (Association contre les violences faites aux femmes au travail) qui avaient rendu public, avant son élection comme professeur à Toulouse, des accusations de harcèlement sexuel.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le fond ; en revanche, au moment de procéder à un recrutement en études de genre, la question du conflit d'intérêts se pose ici de manière aiguë. En raison de cette controverse, certaines personnes ont pu renoncer à se porter candidates, ou bien à participer aux auditions. De fait, il nous paraît évident que Daniel Welzer-Lang aurait dû se récuser d'emblée : pour ne prendre qu'un exemple, comment pourrait-il évaluer équitablement une candidate qui a témoigné contre lui dans ce procès ? Comment celle-ci pourrait-elle en avoir la garantie ?

Votre université aurait pu s'y attendre, dès lors que le procès l'a impliquée. Cette affaire est d'ailleurs de notoriété publique. En tout cas, même si la procédure de recrutement est déjà bien avancée, il vous est encore possible d'agir. Vous avez ainsi décidé de suspendre la procédure de recrutement, et, même si nous regrettons le caractère tardif de cette décision (après la première réunion du comité, et à la veille des auditions), nous nous en réjouissons. Toutefois, si Daniel Welzer-Lang, sans en être président, reste membre d'un comité qu'il a composé lui-même, et dont sont désormais absents les membres qui n'acceptent pas ce conflit d'intérêts, le problème demeure entier.

Si le changement de présidence du comité devait être validé, il serait nécessaire, dans un premier temps, de prendre la décision, avec votre Conseil d'administration, d'annuler une élection forcément entachée d'irrégularité. Sinon, sans parler des recours possibles, voire probables, votre université revendiquerait publiquement le choix de perpétuer une situation malsaine dont pâtissent de longue date les études de genre à Toulouse, et plus largement en France.

Nous vous demandons dans un second temps de faire en sorte que le poste soit remis au concours au plus tôt avec le même fléchage, mais avec un comité de sélection renouvelé sous une présidence qui en garantisse l'impartialité. La réputation de votre université et celle des études de genre en dépendent aujourd'hui : notre intérêt converge donc avec le vôtre, et c'est pourquoi nous vous sollicitons ainsi.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, et restons à votre disposition. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Annie Benveniste, coresponsable
Master d'études de genre



Anne Berger, directrice
Laboratoire d'études de genre et de sexualité, CNRS / Paris 8 / Paris Ouest



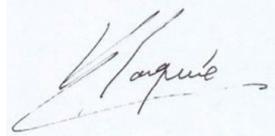
Éric Fassin, codirecteur
Département d'études de genre



Marie-Dominique Garnier, coordinatrice
Doctorat d'études de genre



Hélène Marquié, coresponsable
Master d'études de genre



Patricia Paperman, directrice adjointe
Laboratoire d'études de genre et de sexualité, CNRS / Paris 8 / Paris Ouest



Nadia Setti, codirectrice
Département d'études de genre

